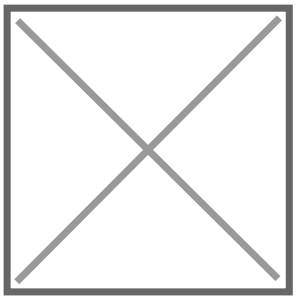
APPEL D’OFFRE

Sélection d’un consultant pour la mise en place du nouveau réseau de stations de mesure de paramètres hydro-météorologiques du territoire national



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Portée : |
Avis n° : MARNDR/TPR II/AMI-04/25
Date de parution : 27/05/2026 | **Date de clotûre :** 12/06/2026

| **Domaine d'activité :** Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

DESCRIPTION

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTÉRÊT (SOCIÉTÉS DE CONSEIL)

SÉLECTION D’UN CONSULTANT POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU RESEAU DE STATIONS DE MESURE DE PARAMÈTRES HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUES DU TERRITOIRE NATIONAL

Haïti : Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II)

Mission *:* Sélection d’un consultant pour la mise en place du nouveau réseau de stations de mesure de paramètres hydro-météorologiques du territoire national

Numéro de don : IDA no E4250

Numéro de référence de l'AMI : MARNDR/TPR II/AMI-04/25

Numéro de référence du marché : MARNDR/TPR-II/PI/SFQ-13/25

Date limite de soumission : 12 juin 2026

La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le Projet Territoires Productifs Résilients II (TPR II). Ce Projet vise (i) à améliorer la productivité agricole et la résilience de certains petits exploitants et d'améliorer la gestion des ressources naturelles associées dans certains paysages ; et (ii) apporter une réponse rapide et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE). Une partie du montant de ce don sera utilisé pour la Sélection d'un consultant pour la mise en place du nouveau réseau de stations de mesure de paramètres hydro-météorologiques du territoire national.

1. Les termes de référence complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse e-mail passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht.
2. Les prestations s'étaleront sur une période de vingt-quatre (24) jours (à partir de la date de démarrage des prestations).
3. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'Environnement (MDE) invitent des consultants admissibles et légalement constitués (preuve d'existence légale à soumettre) à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir les informations, **en français**, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
4. Critères d'établissement de la liste restreinte :
5. La firme doit démontrer qu'elle a une maîtrise certaine des domaines suivants à partir de ses expériences et/ou des contrats déjà exécutés dans ce domaine :

- Mesure des paramètres hydrométéorologiques (pluie, température, humidité, vent, pression, niveau d'eau, débit, rayonnement solaire, etc.) ;
- Connaissance des normes de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) ;
- Conception de réseaux d'observation météorologique et/ou hydrologique ;
- Acquisition et installation de stations automatiques de mesure de paramètres hydrométéorologiq

1. La firme doit démontrer sa maîtrise en instrumentations et capteurs hydrométéorologiques :

- Stations météorologiques automatiques (AWS) ;
- Stations hydrologiques automatiques (niveau d'eau, débit) ;
- Capteurs robustes adaptés aux climats tropicaux ;
- Systèmes d'alimentation solaire ;
- Boîtiers anti-corrosion et anti-vandalisme ;
- Télétransmission GSM/3G/4G, satellite, radio VHF/UHF ;
- Protocoles de communication (GPRS, FTP, MQTT, etc.).

1. La firme doit avoir de la compétence et de l'expérience en :

- Construction de supports sécurisés, mâts, abris, enclos, etc. ;
- Installation de stations dans des zones isolées et d'accès difficiles (montagnes, rivières, zones rurales) ;
- Protection d'équipements de ce type contre les crues, vents forts, foudre et vandalisme ;
- Connaissance du contexte haïtien (sécurité, logistique, accès difficile).

1. Expérience prouvée dans des projets similaires

- Avoir trois (3) projets d'installation de stations hydrométéorologiques automatiques à travers le monde, idéalement dans des pays tropicaux ou en développement ;
- Avec au moins cinq (5) stations installées dans un même projet.

1. Expérience de travail avec des institutions spécifiques

La firme doit avoir au moins une expérience de travail dans le passé avec des entités évoluant autour des thématiques liées au climat ou à l'hydrométéorologie, comme par exemple :

- Directions/Services/Unités/ Agences météorologiques ou hydrométéorologiques nationaux ;
- Ministères de l'Environnement ou de l'Agriculture ;
- Directions/Services/Unités/Agences hydrologiques.

1. Expérience en formation et transfert de compétences

La firme doit avoir l'expérience dans :

- la formation des techniciens locaux ;
- la rédaction des manuels d'opération et de maintenance ;
- le transfert de technologie durable aux institutions.

1. Compétences en gestion de données et en livraison de matériels informatiques

La firme doit avoir la capacité et l'expérience dans :

- L'analyse des besoins des utilisateurs du système ;
- La définition des exigences de logiciel :
- Le développement de systèmes informatiques web spatialisé :
- Le développement de systèmes application / serveur intégrables ;
- Le développement d'applications sécurisées, performantes et correspondant aux besoins utilisateurs ;
- Le déploiement d'application web sur un serveur ;
- La configuration et mise en exploitation de serveur web à composante spatiale ;
- Le développement de tableau de bord ;
- La visualisation des données en temps réel ;
- L'intégration des données des collectées par les stations dans un système centralisé ;
- L'assurance de la qualité des données (QA/QC).

1. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI)* » - septième édition, septembre 2025 et qui se trouve sur le site Web suivant : www.worldbank.org/procure sont applicables.
2. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité (SFQ) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 6 du présent avis.
3. Pour renforcer leurs compétences respectives, des consultants peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance.
4. Les manifestations d'intérêt, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le 1**2 juin 2026, 23h45** aux courriels suivants : passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht, C.C : mafrancois@agriculture.gouv.ht.

Marcelin AUBOURD
Ministre